



Département du Finistère

Canton de Saint-Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIL 2021

<u>Date du conseil municipal</u> 29/06/2021	Délibération N°2021.29JUIL-37 DETERMINATION DES TARIFS 2021 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
<u>Date de la convocation</u> 22/06/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 22/06/2021	
<u>Nombre de membres</u> En exercice : 15 En présence : 15 Votant : 15	

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRE, convoqués le 22 juin 2021.

Etaient présents :

Pascale ANDRE, Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Caroll TRALBOUX, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Marc JEZEQUEL, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Jean-Jacques STEPHAN, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX

Madame Elisabeth LE GALL est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le **- 2 JUIL. 2021**

ID : 029-212901193-20210629-2021_37-DE

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2331-1 et L. 2332,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de restauration scolaire à chaque rentrée scolaire,

Considérant les bilans financiers présentés,

Considérant la proposition tarifaire présentée lors de la commission Finances du 8 juin 2021 ci-dessous :

	Proposition
	Année scolaire 2021/2022
Repas réservé AVANT 11H J-1 ouvert et consommé à J	3,90 €
Repas réservé APRES 11H J-1 ouvert et consommé à J	5,30 €
Repas annulé AVANT 11H J-1 ouvert	0,00 €
Repas annulé APRES 11H J-1 ouvert	3,90 €
Repas annulé pour maladie AVANT 11H J	0,00 €
Repas annulé pour maladie APRES 11H J ou non annulé	3,90 €
Repas annulé suite départ dans la matinée de l'enfant pour maladie	0,00 €
Repas adultes	7,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances, qui s'est réuni le 8 juin 2021,

Après en avoir délibéré, par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (Anne TARTU),

ARTICLE 1 :

Approuve la nouvelle tarification au titre de l'année scolaire 2021/2022 ainsi qu'il suit :

- Repas réservé AVANT 11H J-1 ouvert et consommé à J 3,90 €
- Repas réservé APRES 11H J-1 ouvert et consommé à J 5,30 €
- Repas annulé AVANT 11H J-1 ouvert 0,00 €
- Repas annulé APRES 11H J-1 ouvert 3,90 €
- Repas annulé pour maladie AVANT 11H J 0,00 €
- Repas annulé pour maladie APRES 11H J ou non annulé 3,90 €
- Repas annulé suite départ dans la matinée de l'enfant pour maladie 0,00 €
- Repas adultes 7,00 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le - 2 - **JUIL. 2021**

ID : 029-212901193-20210629-2021_37-DE

ARTICLE 2 :

Approuve les nouvelles modalités de réservation des repas :

- Commandes transmises 1 semaine à l'avance avec un ajustement **la veille du jour de livraison avant 11h 00.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 29 juin 2021

Pour extrait conforme

Le maire,

Pascale ANDRE



Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le **- 2 JUL. 2021**

ID : 029-212901193-20210629-2021_37-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le **- 2 JUL. 2021**
ID : 029-212901193-20210629-2021_37-DE